



Source : Conseil central Côte-Nord - CSN
Communiqué pour diffusion immédiate

Un syndicat CSN au Centre de la petite enfance Magimuse

Baie-Comeau, le 6 décembre 2010. Les salarié-es du CPE Magimuse, font dorénavant partie d'un syndicat affilié à la Confédération des syndicats nationaux-CSN. En effet, ce groupe à rejoint les rangs du syndicat régional des CPE, soit le Syndicat des travailleuses et travailleurs des CPE de la Manicouagan-CSN

Le 24 octobre 2010, le syndicat CSN a déposé une requête en accréditation auprès de la Commission des relations du travail (CRT) dans le but de représenter ce groupe de travailleuses pour les installations de Ragueneau et Godbout, et c'est le 16 novembre que celle-ci accordait son accréditation au Syndicat des travailleuses et des travailleurs des CPE de la Manicouagan – CSN pour la section Magimuse. C'est la première fois dans leur histoire que ce groupe de salarié-es se donne un syndicat.

Pourquoi la CSN ?

L'amélioration de leurs conditions et le savoir-faire de la CSN dans la négociation des conditions de travail de leur secteur ont compté au nombre des motifs qui ont incité ces travailleuses à adhérer à la centrale syndicale. De plus, les pratiques des syndicats CSN, autonomes et démocratiques, ont favorisé cette même adhésion. À cela, il faut ajouter que les nombreux services donnés par la centrale syndicale, dont le service juridique, la formation et la défense des personnes victimes d'accident ou de maladies du travail, ainsi que ses compétences dans plusieurs domaines, dont les assurances, les régimes de retraite et différentes questions professionnelles, ont aussi incité ces salarié-es à choisir la centrale syndicale. Enfin, la présence de la CSN dans la région, représentée par le Conseil central Côte-Nord, a aussi milité en faveur de cette affiliation.

Responsabilités

Une fois que l'assemblée générale du syndicat aura adopté son projet de convention collective, c'est la Fédération de la santé et des services sociaux-CSN qui verra à négocier les prochaines conditions de travail de ce groupe de travailleuses. Le Conseil central verra à développer la solidarité entre les employé-es ainsi qu'avec l'ensemble des autres membres de la CSN dans la région. En plus de ceux cités ci-haut, la CSN offre de nombreux autres services aux syndicats affiliés.

Le Conseil central Côte-Nord regroupe plus de 50 syndicats représentant 5 300 travailleuses et travailleurs. La Fédération de la santé et des services sociaux-CSN représentant 125 000 membres, dont 8 500 provenant de quelque 360 centres de la petite enfance. Le STT des CPE de la Manicouagan-CSN compte actuellement 4 sections.

Fondée en 1921, la Confédération des syndicats nationaux représente pour sa part, plus de 300 000 travailleuses et travailleurs.

Renseignements :

Guillaume Tremblay, président Conseil central Côte-Nord, 418-589-2608

Pierre Paul, conseiller syndical CSN, 418-297-0245